

PORT-GENTIL

pog.union@sonapresse.com

Développement local : les auxiliaires vont être impliqués

Fidèle AFANOU EDEMBE
Port-Gentil / Gabon

Les chefs de quartier doivent devenir des acteurs actifs du développement local. C'est le message que l'édile de la capitale économique, Gabriel Tchango, leur a transmis par la voix de sa 4e adjointe, Marie-Claire Ogoula Ozoumè. C'est dans la salle de réunion de l'Hôtel de ville que les auxiliaires de l'administration municipale ont reçu de leur interlocutrice deux communications. La première avait trait, - actualité oblige -, aux gestes barrières face au coronavirus, et les mesures prises localement à partager avec les populations. La seconde annonçait la création future des Comités d'initiative et consultatifs encore appelés "Comités de développement de quartier", structures associatives, apolitiques, à but non lucratif auxquelles les popu-

lations adhèrent librement. Une application, a-t-elle révélé, d'une disposition de la Loi 1/14 du 15 juin 2015 relative à la Décentralisation : " Dans chaque collectivité locale, les habitants désireux de prendre une part active à la vie locale peuvent se constituer en comités d'initiative et consultatifs au niveau des villages, des regroupements de villages, des cantons ou des quartiers, selon des modalités définies par voie réglementaire " (art. 159). Une décision qui " participe de la volonté de la municipalité de favoriser une démocratie participative locale, et de donner l'occasion aux habitants de chaque quartier d'être les acteurs actifs de l'amélioration de leur bien-être". Ils seront amenés à identifier eux-mêmes les projets qui changeront en mieux leur quartier, et à participer à leur mise en œuvre. Œuvrant sous l'autorité du maire, qui lui délivre une autorisation provisoire avant l'homologation



Photo : Sidonie Ambonguila

Les auxiliaires locaux lors de la réunion

par le Conseil municipal (art. 162), ce Comité élit en son sein un bureau dont la composition,

l'organisation et le fonctionnement sont définis par son règlement intérieur, et dont les fonc-

tions des membres ne donnent lieu à aucune rémunération (art. 161).

Billet A cheval sur l'urgence nationale

Depuis que le gouvernement a pris des mesures drastiques pour faire face à la pandémie du coronavirus, la ville de Port-Gentil n'est pas restée en marge. Autant dans l'application desdites mesures que dans la sensibilisation de la population.

Déjà, en termes d'application des mesures sur le Covid-19, les autorités ont pris leur bâton de pèlerin pour que les fermetures des établissements scolaires, des bars, des lieux publics, les contrôles sanitaires, la mise en place du dispositif du lavage des mains, se tenir à distance d'au moins un mètre... soient respectés par les Portgentillais. Pour s'en rendre compte, un tour de la cité pétrolière a permis à notre équipe de reporters de constater l'effectivité de ces mesures. Au point que les grandes artères de la ville, les quartiers populaires, donnent à la deuxième ville du pays les allures d'une ville fantôme, tant tout le monde a tenu à être à cheval avec la situation d'urgence due au Covid-19.

Dans le cadre de la sensibilisation, le maire de la commune, Gabriel Tchango, s'est chargé de sensibiliser ses collaborateurs et les maires des quatre arrondissements de Port-Gentil sur la dangerosité de la contagion et la propagation d'un virus qui a déjà fait des milliers de morts ailleurs. L'édile leur a ainsi demandé de veiller à l'application des mesures, puis à la sensibilisation de leurs concitoyens.

Il aura donc été, pour les autorités provinciales et municipales, une opportunité de s'approprier des directives devant permettre au Gabon de lutter efficacement contre le Covid-19.

Jonas OSSOMBEY

Gesparc : les employés déposent un préavis de grève

Serge YACKELE MIHINDOU
Port-Gentil/Gabon

LES employés de Gesparc, du groupe Komo-Gestion de Port-Gentil opérant dans la commercialisation des véhicules, viennent de déposer un préavis de grève auprès de leur employeur. Lequel court jusqu'au 23 mars au matin.

Les salariés de cette succursale, par l'intermédiaire de la Confédération syndicale démocratique du travail (CSDT), interpellent le patron du groupe Komo gestion au sujet du comportement du général de Gesparc. Tout en demandant l'organisation des négociations, qui devraient tenir compte des revendications posées par les travailleurs pour un apaisement social au sein de l'entreprise.

Les sanctions infligées à certains agents pour leur participation à la grève du 23 janvier dernier concernant le projet de réforme du nouveau Code du travail constituent la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Cette déci-



Photo : Koumous

Le siège de Gesparc à Port-Gentil

sion, selon Jean-Robert Boundzanga, le responsable de la CSDT Port-Gentil, crée la frustration et la psychose au sein de l'entreprise. " Cette décision cynique cause des angoisses, et les employés travaillent avec crainte et la peur au ventre", s'insurge M. Boundzanga.

Dans cette optique, les syndicalistes exigent l'annulation des sanctions infligées aux membres du personnel, conformément au procès verbal du 27 janvier signé

entre les partenaires sociaux et le gouvernement. Mais aussi la désignation d'un chef d'agence de Port-Gentil, la publication du DTS aux délégués du personnel, la mise en place d'une fiche de poste aux salariés et le retour des fiches d'évaluation annuelle. Ils revendiquent également, dans leur chapelet, les avancements automatiques suspendus depuis trois ans, ainsi que l'amélioration des salaires bloqués depuis cinq ans.